



UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
Tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

COMMUNIQUE DE L'USP du 6 décembre 2016

A propos de la proposition de loi Fasquelle sur l'autisme

L'USP a pris connaissance du projet de résolution du député Fasquelle et de plusieurs dizaines de parlementaires « invitant le gouvernement à imposer une prise en charge de l'autisme basée sur les recommandations de la Haute autorité de santé », qui va être discuté au Parlement le 8 décembre prochain.

C'est un appel à une science d'Etat qui viendrait formater la décision thérapeutique, niant que les connaissances scientifiques sont, **en matière de psychiatrie et de connaissance des handicaps de l'enfant**, très évolutives.

Il ne peut et il ne doit pas y avoir de doctrine scientifique d'Etat et, corollaire, de doctrine psychothérapeutique d'Etat ! Seuls les régimes totalitaires national-socialiste et staliniens l'ont fait. S'il est du ressort et de la responsabilité des Etats d'allouer aux praticiens les moyens d'exercer leur art, ceci exclut toute ingérence dans le contenu de celui-ci.

Concernant la problématique de l'autisme, il n'existe aucune vérité totale révélée, dans un domaine où seule une pensée complexe peut être éclairante pour les pratiques. La recherche pédagogique a toute sa place dans cette pensée, comme les recherches neurophysiologiques psychodynamiques, contextuelle–systémiques, anthropologiques, sociologiques...

Ce projet se propose d'interdire toute référence à la psychanalyse, au packing, à tout ce qui n'est pas comportementalisme dans le domaine de l'autisme, et ce sous peine de répression pénale. Ce sont des interdictions professionnelles qui sont ainsi projetées. C'est le travail de centaines d'équipes des services pédopsychiatriques et du secteur médico-social qui est disqualifié, voire criminalisé dans ce projet de résolution.

Il convient au contraire d'associer les compétences des différents protagonistes, les personnes porteuses d'autisme elles-mêmes, leur entourage, et les soignants, ceux en tout cas qui sont prêts à partager les difficultés de cette entreprise

Tous aujourd'hui sont en état de souffrance : les soignants qui ne disposent pas des moyens d'exercer humainement et correctement leur mission, les personnes elles-mêmes qui disposent trop rarement des prises en charge diversifiées qui devraient être accessibles partout, et leur entourage confronté encore trop souvent au manque d'écoute, d'empathie et de soutien dans les démarches.

Nous réaffirmons que la diversité des pratiques de soins, leur dialectique, est à préserver, en cette période de grande régression organisée au plus haut niveau.

C'est une lutte pour la possibilité de soigner et de penser à laquelle nous participons ainsi.

L'USP s'associera à toute démarche faisant obstacle à ce projet de loi funeste.

Philippe Gasser
Président de l'USP